

Chères adhérentes, adhérents.

Cotisation, remboursement et dons sont les questions du moment à la suite du confinement et de l'arrêt de nos activités sportives. Le comité de direction de votre association, s'est réuni pour statuer sur les compensations pécuniaires pour vous.



Durant cette période la SPES a continué son activité, certes réduite mais avec toutes ses dépenses de fonctionnement (loyer, salaire des moniteurs, frais de gestion, etc...).

Votre cotisation annuelle comprend l'adhésion de base et un tarif lié à votre activité. (Yoga, Gymnastique, Qi-gong, Tai-chi).

Nous ne pouvons envisager le remboursement de votre adhésion, celle-ci payant les charges fixes de la structure mais nous avons décidé le remboursement d'une partie du coût de votre activité, selon trois possibilités.

Choix n° 1 : Vous avez participé au cours par Visio, nous faisons une réduction de 10 % sur l'activité de la prochaine saison.

Choix n° 2 : Pour les autres adhérents, nous faisons une réduction de 50 % sur votre activité de la prochaine saison, qui sera demandée lors de votre nouvelle inscription à la rentrée.

Choix n° 3 : Vous pouvez soutenir la SPES, qui est une association, en renonçant à cette réduction.

Après votre décision, veuillez nous renvoyer le coupon réponse ci-dessous avec une croix dans la case choisie, avant le **12-07-2021**.

Bien cordialement. Michel Ussel. Président de la SPES.

Nom et signature de l'adhérent

Choix n°1 : avec Visio

Choix n°2 : sans Visio

Choix n°3 : sans réduction

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>